

LES EXIGENCES LINGUISTIQUES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Focus-juin 2020

Image : freepik

BONJOUR

HALLO!

HELLO!

CIAO!

مكيلع ومالس

NAMASTE

HOLA!

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
EXIGENCES LINGUISTIQUES SPÉCIFIÉES DANS LES OFFRES D'EMPLOI	6
1.1 Offres d'emploi selon le domaine professionnel	7
1.2 Offres d'emploi selon le niveau d'études	9
1.3 Offres d'emploi selon le secteur d'activité	10
1.4 Offres d'emploi selon la taille de l'entreprise	11
1.5 Offres d'emploi selon le lieu d'occupation	11
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI BRUXELLOIS	13
2.1 Connaissances linguistiques selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi	13
ANALYSE LONGITUDINALE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	18
LES DIFFÉRENTES LANGUES MAÎTRISÉES PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	22
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES ÉLÉMENTAIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI	25
CONCLUSION	28

APERÇU DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableau 1 : Nombre d'offres d'emploi reçues (OE) en 2019 et pourcentage d'OE avec exigences linguistiques selon le domaine professionnel	7
Tableau 2 : Connaissances linguistiques des DEI selon le genre - janvier 2020	13
Tableau 3 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le niveau d'études - janvier 2020	14
Tableau 4 : DEI avec connaissance de l'anglais selon le niveau d'études - janvier 2020	15
Tableau 5 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon la classe d'âge - janvier 2020	15
Tableau 6 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le domaine professionnel - janvier 2020	16
Tableau 7a : Taux de sortie vers l'emploi selon la connaissance de l'autre langue nationale - DEI inscrits janvier 2019 (suivi 12 mois)	19
Tableau 7b : Taux de sortie vers l'emploi selon la connaissance de la deuxième langue nationale - DEI (< 30 ans) inscrits janvier 2019 (suivi 12 mois)	21
Tableau 8 : Demandeurs d'emploi ayant une bonne connaissance orale d'une autre langue, à l'exclusion du français et du néerlandais - janvier 2020	22
Tableau 9 : Top 5 des langues UE et des langues hors UE dont les demandeurs d'emploi ont une bonne connaissance orale - situation janvier 2020	23
Tableau 10 : Demandeurs d'emploi déclarant avoir une bonne connaissance orale d'une autre langue selon le niveau d'études - janvier 2020	24
Tableau 11 : Demandeurs d'emploi et proportion de demandeurs d'emploi avec au maximum une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier, selon le niveau d'études – janvier 2020	25
Tableau 12 : Demandeurs d'emploi et proportion de demandeurs d'emploi avec au maximum une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier, selon la classe d'âge – janvier 2020	26

Figure 1 : Répartition des offres d'emploi en fonction des exigences linguistiques - 2019	6
Figure 2 : Proportion des offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le niveau d'études - 2019 (en %)	9
Figure 3 : Proportion d'offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le secteur d'activité - 2019	10
Figure 4 : Proportion d'offres d'emploi avec exigences linguistiques selon la taille de l'entreprise - 2019	11
Figure 5 : Proportion des offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le lieu d'occupation - 2019	12
Figure 6 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le niveau d'études et la classe d'âge - janvier 2020	16

INTRODUCTION

De par sa position de capitale de la Belgique et son rôle international, la Région de Bruxelles-Capitale concentre un grand nombre de postes de travail aux exigences linguistiques élevées. À côté des nombreuses multinationales, bon nombre d'entreprises belges ont en outre leur siège social en Région de Bruxelles-Capitale. La Région de Bruxelles-Capitale est également une région bilingue d'un point de vue administratif. Tous ces éléments ont un impact sur les exigences linguistiques et l'utilisation des langues sur le marché du travail bruxellois. La connaissance des langues officielles principales, le français et le néerlandais, mais également d'autres langues, dont l'anglais principalement, est souvent requise.

Cet aspect du marché du travail est très important car les exigences linguistiques en général constituent souvent un obstacle à la satisfaction des offres d'emploi. C'est certainement le cas pour un grand

nombre de fonctions critiques à Bruxelles. On parle alors d'une pénurie d'ordre qualitatif. Il est à noter toutefois que les exigences linguistiques peuvent varier considérablement au sein de chaque fonction. Alors que dans certains cas, une connaissance parfaite des deux langues est requise, une connaissance élémentaire suffit dans d'autres cas.

« La connaissance du français et du néerlandais ainsi que d'autres langues est souvent requise en Région de Bruxelles-Capitale »

D'importantes différences sont également observables entre les métiers et les domaines professionnels. Des exigences linguistiques se retrouvent plus fréquemment dans certaines professions, surtout celles qui requièrent un contact avec des

clients, et au sein de certains domaines professionnels. C'est par exemple le cas des fonctions administratives et commerciales, mais aussi de certains domaines professionnels comme l'ingénierie, l'informatique, l'économie et les finances ou encore le management. Cela fera l'objet d'une analyse détaillée dans ce document, tant au niveau de la demande que de l'offre.

Cette étude traite des éléments suivants, sur la base des données d'Actiris :

- ▶ Les **exigences linguistiques** sur le marché du travail bruxellois sur la base des offres d'emploi reçues par Actiris au cours de l'année 2019 seront examinées dans la partie 1.
- ▶ Les **connaissances linguistiques** des demandeurs d'emploi bruxellois inscrits chez Actiris seront analysées dans la partie 2. Le niveau de connaissance de l'autre langue nationale sera examiné à partir d'une série de caractéristiques comme le niveau d'études, l'âge et le domaine professionnel des demandeurs d'emploi.
- ▶ Le lien entre les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi et les probabilités de sortir du chômage sera étudié au moyen d'une **analyse longitudinale** dans la partie 3.

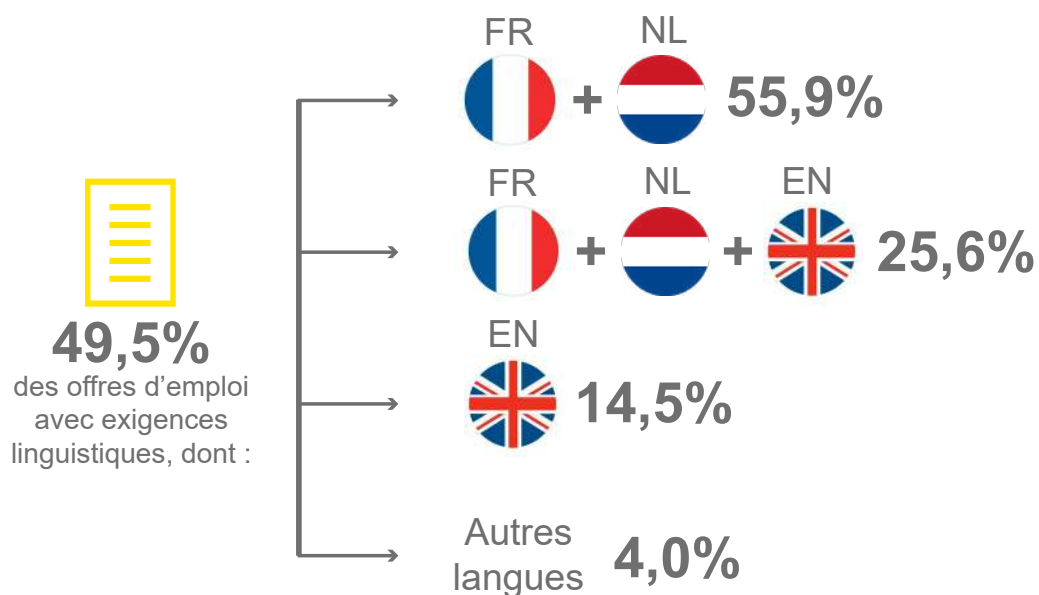
- ▶ De nombreux demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris maîtrisent souvent une autre langue en plus de l'une des deux langues nationales. La partie 4 donnera un aperçu des **différentes langues** pour lesquelles les demandeurs d'emploi possèdent de bonnes connaissances.
- ▶ Dans la partie 5, enfin, nous nous intéresserons aux demandeurs d'emploi qui ne possèdent aucune connaissance ou n'ont qu'une connaissance élémentaire de **la langue du dossier dans laquelle ils sont inscrits** chez Actiris.

EXIGENCES LINGUISTIQUES SPÉCIFIÉES DANS LES OFFRES D'EMPLOI

En 2019, Actiris a reçu directement **35.063 offres d'emploi**, dont 1 offre sur 2 affichait des exigences linguistiques explicites¹.

Il convient de noter que les employeurs ne mentionnent pas toujours systématiquement dans l'offre d'emploi les connaissances linguistiques requises. Il arrive aussi parfois que les exigences linguistiques figurent dans la zone libre du texte de l'offre. En outre, il est probable qu'il s'agisse d'une sous-évaluation du niveau global d'offres d'emploi qui requièrent des connaissances linguistiques, d'autant plus que le nombre d'offres d'emploi reçues par Actiris en provenance du secteur privé est sous-estimé par rapport au secteur non marchand (secteur dans lequel les exigences linguistiques sont en moyenne plus faibles). C'est pourquoi ces données doivent être interprétées avec une certaine circonspection.

Figure 1 : Répartition des offres d'emploi en fonction des exigences linguistiques - 2019



Source : Actiris, calculs view.brussels

Lorsque les offres d'emploi reçues requièrent des connaissances linguistiques, il s'agit en premier lieu de la connaissance des deux langues nationales (néerlandais et français). **Parmi les offres d'emploi spécifiant des exigences linguistiques, 8 sur 10 requièrent une connaissance des deux langues nationales. Dans quelque 40% des offres d'emploi comprenant des exigences linguistiques, une connaissance de l'anglais est requise, généralement en combinaison avec le néerlandais et le français.** Dans seulement 4% des cas, la connaissance d'une autre langue est demandée. Il s'agit ici principalement de la connaissance de l'allemand et dans une moindre mesure de l'arabe, de l'espagnol ou encore d'une autre langue.

1.1 Offres d'emploi selon le domaine professionnel

Selon le domaine professionnel et la fonction demandée, les connaissances linguistiques requises peuvent varier considérablement, tant en ce qui concerne la nature (orale, écrite) que leur niveau. Ainsi, il est demandé dans certains cas d'être parfaitement bilingue, tandis que dans d'autres cas, une connaissance élémentaire des deux langues nationales est suffisante. Les exigences sont surtout plus importantes pour les professions nécessitant des contacts avec des clients. Ces éléments sont mis en exergue dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Nombre d'offres d'emploi reçues (OE) en 2019 et pourcentage d'OE avec exigences linguistiques selon le domaine professionnel

	Domaine professionnel	OE reçues	% OE avec exigences linguistiques
A	Administration (employés, secrétariat, etc.)	6.731	60,9
B	Agriculture et horticulture, élevage, chasse, pêche	223	31,8
C	Art - artisanat	403	42,9
D	Coiffure & esthétique	291	27,8
E	Commerce & support à la vente, dont :	3.788	48,2
	▶ <i>Commerce - Vente en magasin</i>	2.864	44,8
	▶ <i>Commerce - Vente hors magasins / Délégués</i>	740	52,4
	▶ <i>Marketing – Relations publiques</i>	184	84,2
F	Construction	1.391	31,2
G	Économie, finances, droit	1.433	67,6
H	Garage, carrosserie, cycles	442	39,8
I	Gestion	2.966	68,6
J	Horeca, alimentation, dont :	2.834	46,3
	▶ <i>Horeca - Restauration</i>	2.164	43,6
	▶ <i>Horeca - Hôtel</i>	329	76,6
	▶ <i>Alimentation</i>	341	33,7
K	Imprimerie	47	23,4
L-P	Industrie	1.402	45,7
Q	Informatique	1.394	82,9
R	Ingénierat	619	84,2

Domaine professionnel		OE reçues	% OE avec exigences linguistiques
S	Médecine - Paramédical, dont :	2.759	26,9
	▶ <i>Paramédical</i>	1.312	42,2
	▶ <i>Puériculture / Assistance aux soins</i>	1.447	13,1
T	Pédagogie, enseignement, formation	2.566	20,8
U	Psycho-social, culture, loisirs, sport	1.860	43,8
V	Sciences	519	85,7
W	Sécurité, nettoyage, environnement	1.713	28,0
X	Textile, confection, tapisserie/ameublement, cuir	45	31,1
Y	Transport, manutention, emballage, (logistique), dont :	1.637	49,1
	▶ <i>Manutention</i>	615	57,7
	▶ <i>Transport</i>	1.022	43,9
TOTAL		35.063	49,5

Source : Actiris, calculs view.brussels

8 offres d'emploi sur 10 des domaines professionnels Sciences, Ingénierat et Informatique affichent des exigences linguistiques explicites.

Ces offres d'emploi exigent au minimum une connaissance moyenne des deux langues nationales et de l'anglais. Les exigences linguistiques sont également élevées dans les domaines professionnels de la gestion (regroupe entre autres les métiers de directeurs et de responsables), de l'économie et des finances et de l'administration. Nous notons qu'il s'agit ici souvent de métiers destinés à des hautement scolarisés. Les **exigences linguistiques sont par contre moins prononcées au sein de la construction, du secteur du nettoyage, des soins de santé et de l'enseignement**. Les domaines des soins de santé et de l'enseignement sont généralement organisés au niveau des communautés, en conséquence de quoi les exigences linguistiques sont moins mises en avant dans ces offres d'emploi.

Par ailleurs, les exigences linguistiques représentent un obstacle non négligeable pour le recrutement de candidats potentiels dans certaines fonctions critiques récurrentes. C'est souvent le cas pour certains métiers administratifs (comme secrétaires, réceptionnistes, certains employés) et pour certains métiers commerciaux (comme vendeur, représentants, télévendeurs). Les difficultés de recrutement rencontrées dans les métiers techniques, dans le secteur logistique ou dans l'horeca, où les contacts oraux avec les clients ou fournisseurs sont fréquents, peuvent aussi être expliquées en partie par les exigences linguistiques posées. Pour certaines fonctions hautement qualifiées (ingénieurs informaticiens, technicien spécialisé), le caractère critique peut également s'expliquer par un manque de connaissances de l'anglais.

1.2 Offres d'emploi selon le niveau d'études

Parmi les offres d'emploi reçues directement par Actiris, 6 sur 10 requièrent au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Pour 39% des offres d'emploi, un diplôme de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, est même requis. En revanche, environ 30% des offres d'emploi ne font aucune mention explicite d'un niveau d'études. À noter que le niveau d'études n'est pas toujours explicitement spécifié dans les offres d'emploi soit parce que le niveau d'études est lié implicitement au profil recherché (exemple : ingénieur, docteur, etc.), soit parce que l'employeur juge inutile de préciser le niveau d'études dans la mesure où l'attention est principalement portée sur certaines aptitudes, compétences ou expériences.

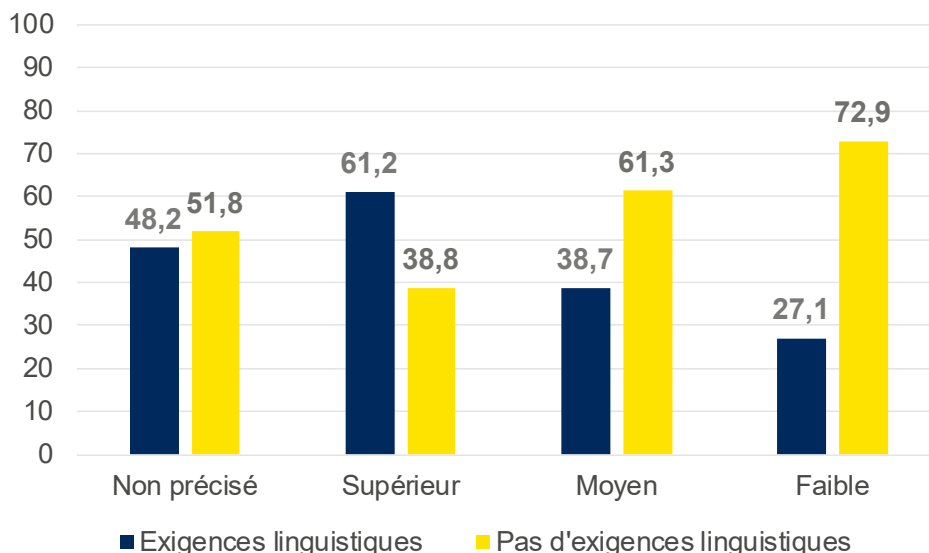
► Existe-t-il toutefois un lien entre le niveau d'études demandé et les exigences linguistiques posées par l'employeur dans les offres d'emploi ?

Le graphique qui suit présente la répartition des offres d'emploi selon les exigences linguistiques et le niveau d'études demandé. Il en ressort que la proportion d'offres d'emploi requérant des exigences linguistiques augmente clairement avec le niveau d'études. Seuls 27% des offres d'emploi requérant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, posent des exigences linguistiques explicites. Cette proportion est de 39% pour les offres d'emploi qui exigent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Le pourcentage d'offres d'emploi avec exi-

gences linguistiques s'élève même à 61% dans le cas des offres d'emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Environ la moitié des offres d'emploi où le niveau d'études n'a pas été spécifié ou n'est pas requis, pose des exigences linguistiques. Des compétences comme les connaissances linguistiques sont donc pour l'exercice de ces fonctions plus importantes que le niveau d'études. Il s'agit ici entre autres de professions telles que les employés commerciaux et administratifs, les directeurs et responsables, les collaborateurs dans l'horeca et les collaborateurs logistiques.

« La proportion d'offres d'emploi requérant des exigences linguistiques augmente avec le niveau d'études »

Figure 2 : Proportion des offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le niveau d'études - 2019 (en %)



Source : Actiris, calculs view.brussels

1.3 Offres d'emploi selon le secteur d'activité

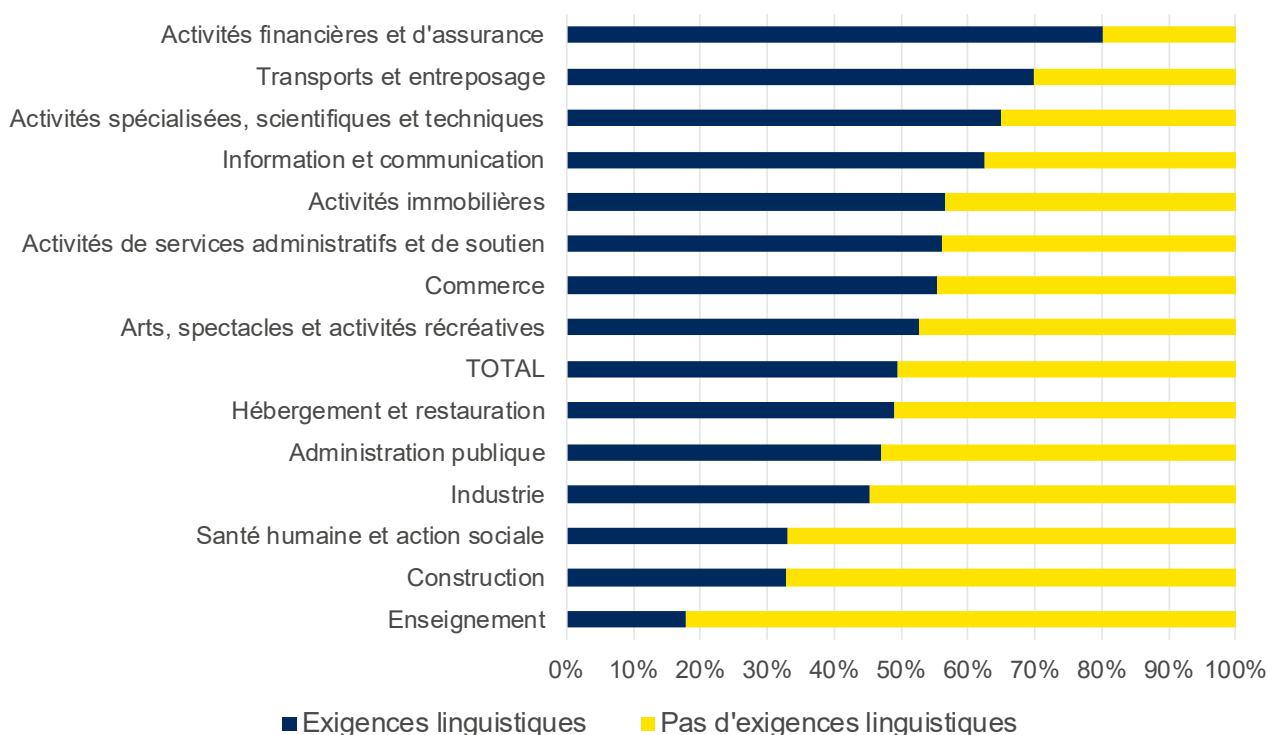
À l'aide du secteur d'activité NACE de l'employeur, nous pouvons vérifier les secteurs dans lesquels des exigences linguistiques sont plus souvent posées dans les offres d'emploi reçues par Actiris.

Le graphique ci-dessous indique que les exigences linguistiques sont plus fréquentes dans les secteurs des activités financières et d'assurance, du transport et de l'entreposage, des activités spécialisées et des activités scientifiques, et enfin du secteur de l'information et de la communication.

Sous le secteur des activités spécialisées et scientifiques, nous retrouvons plus précisément les activités en lien avec les services comptables, les avis dans le domaine de la gestion d'entreprise, les architectes et les ingénieurs, ainsi que les activités dans la publicité et l'étude de marché.

Nous pouvons constater que **les exigences linguistiques sont généralement plus fréquentes dans le secteur privé que dans le secteur non marchand** au sens large (administration publique, soins de santé et services sociaux et enseignement). Sachant qu'Actiris reçoit proportionnellement plus d'offres d'emploi du secteur non marchand que du secteur privé, nous pouvons en déduire que les exigences linguistiques au niveau global de la Région bruxelloise sont plus élevées que celles enregistrées au niveau des offres d'emploi reçues par Actiris.

Figure 3 : Proportion d'offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le secteur d'activité - 2019



Source : Actiris, calculs view.brussels

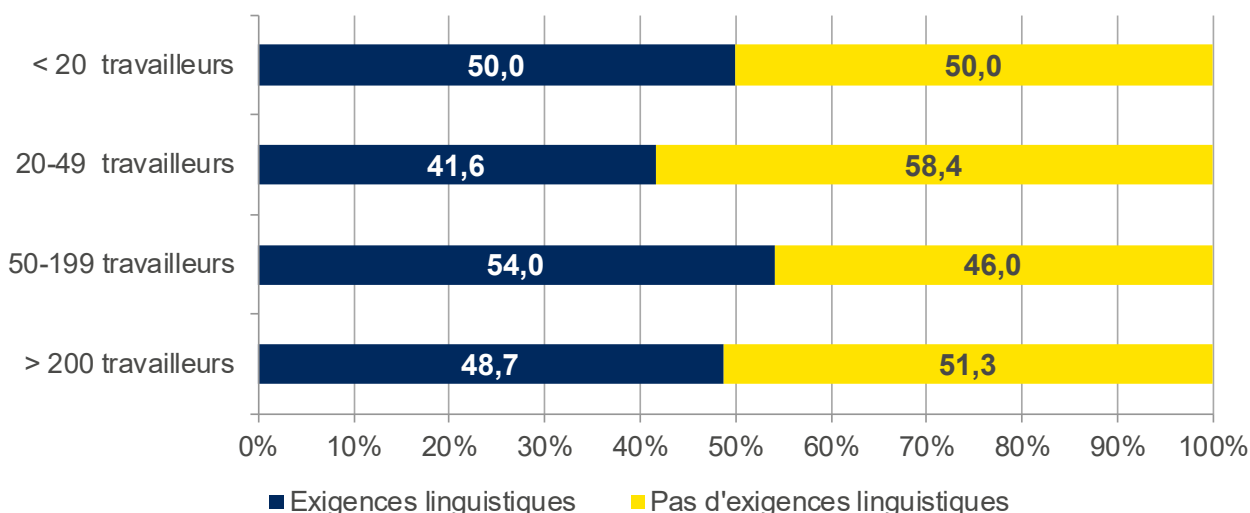
1.4 Offres d'emploi selon la taille de l'entreprise

► Y a-t-il un lien entre les exigences linguistiques précisées dans les offres d'emploi et la taille de l'entreprise ?

Le graphique ci-dessous indique qu'il y a peu de corrélation avec la taille de l'entreprise. Bien que dans les entreprises de 50 à 199 travailleurs, la proportion des offres d'emploi avec exigences linguistiques soit un peu plus élevée que la moyenne, nous constatons que les exigences linguistiques, quelle que soit la taille de l'entreprise, sont importantes pour les entreprises bruxelloises.

Évidemment, les exigences linguistiques diffèrent selon la nature de l'entreprise et les fonctions exercées. Les entreprises bruxelloises, qu'elles soient petites ou grandes, ont les mêmes besoins linguistiques. À la différence près que les grosses entreprises disposent de plus de personnel ainsi que de moyens financiers et organisationnels pour pallier le manque de connaissances linguistiques de leur personnel via entre autres des formations internes ou des immersions.

Figure 4 : Proportion d'offres d'emploi avec exigences linguistiques selon la taille de l'entreprise - 2019



Source : Actiris, calculs view.brussels

1.5 Offres d'emploi selon le lieu d'occupation

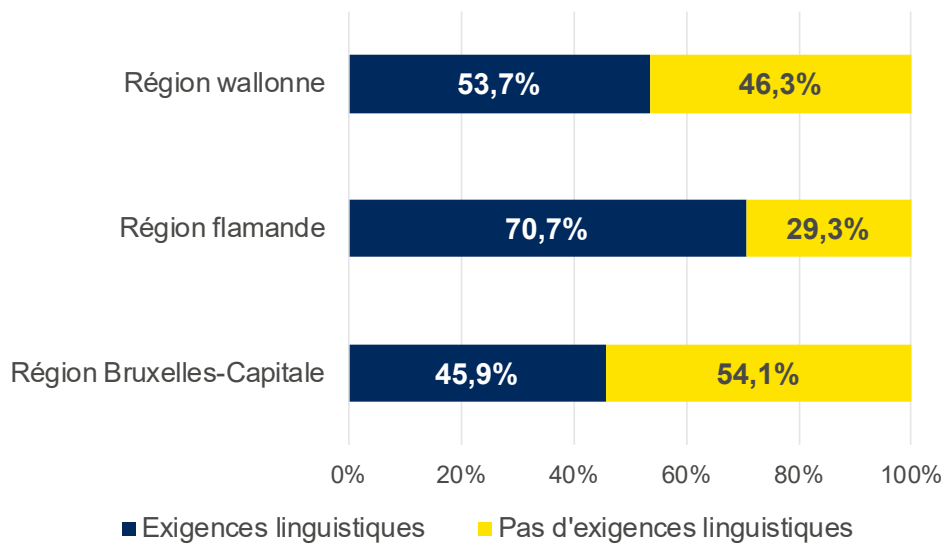
La plupart des offres d'emploi reçues directement par Actiris concernent un emploi en Région de Bruxelles-Capitale. En 2019, c'est le cas pour 83% des offres d'emploi reçues directement. 10% des offres proposent un emploi situé en Flandre et 5% en Wallonie. Pour 2% des offres d'emploi, le lieu d'occupation est inconnu. Il s'agit généralement d'un emploi à l'étranger.

Lorsque l'on examine les exigences linguistiques par lieu d'occupation, on constate que les offres d'emploi destinées à la Flandre mentionnent le plus souvent des exigences linguistiques explicites. C'est le cas pour 7 offres d'emploi flamandes sur 10. Cela signifie toutefois aussi que 1 offre d'emploi sur 3 destinées à la Flandre ne spécifie pas d'exigences linguistiques.

Même la connaissance du néerlandais n'est pas toujours reprise comme exigence pour travailler en Flandre. Les offres d'emploi à Bruxelles ou Wallonie posent des exigences linguistiques dans 1 cas sur 2 environ². Les connaissances linguistiques sont donc importantes dans les trois régions, mais ne sont pas requises pour tous les emplois. On ne doit pas tou-

jours avoir une connaissance parfaite de la langue régionale. Le niveau linguistique demandé dépend fortement du métier. Ainsi, il est suffisant pour certains métiers de comprendre des instructions et de mener une conversation simple. Pour d'autres fonctions, un niveau linguistique élevé est requis.

Figure 5 : Proportion des offres d'emploi avec exigences linguistiques selon le lieu d'occupation - 2019



Source : Actiris, calculs view.brussels

² Ces différences entre les régions persistent quel que soit le niveau d'études.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI BRUXELLOIS

Pour les travailleurs en Région bruxelloise, la connaissance de plusieurs langues a une valeur ajoutée élevée sur le marché du travail. Les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi et en particulier la connaissance du néerlandais et du français constituent un enjeu crucial en Région bruxelloise. Des analyses précédentes de view.brussels mettent en évidence l'importance des connaissances linguistiques dans la recherche d'un emploi. La connaissance de la combinaison du français et du néerlandais est la plus demandée par les entreprises bruxelloises, et ce, quels que soient le métier, le secteur d'activité ou la taille d'entreprise, comme l'a démontré la première partie de la présente analyse.

Dans cette partie, les *connaissances linguistiques orales* des chercheurs d'emploi bruxellois³ sont évaluées. Ce choix repose sur le fait que les offres d'emploi requièrent surtout des compétences orales et communicatives. La part de demandeurs déclarant disposer au minimum d'une connaissance moyenne (orale) de la deuxième langue nationale⁴ s'élève à 21,5%. Cette proportion passe à 6,5% si l'on considère uniquement les demandeurs d'emploi qui affirment disposer d'une bonne connaissance⁵ de l'autre langue nationale. 38,2% des chercheurs d'emploi déclarent disposer au minimum d'une connaissance moyenne orale de l'anglais et 18,4% ont une bonne connaissance de l'anglais.

Tableau 2 : Connaissances linguistiques des DEI selon le genre - janvier 2020

	Hommes	Femmes	Total
Connaissance moyenne de l'autre langue nationale (NL ou FR)	21,8%	21,3%	21,5%
Bonne connaissance de l'autre langue nationale	7,1%	6,0%	6,5%
Connaissance moyenne de l'anglais	39,2%	37,0%	38,2%
Bonne connaissance de l'anglais	18,9%	17,8%	18,4%

Source : Actiris, calculs view.brussels

Nous constatons que les demandeurs d'emploi affirment clairement disposer d'une meilleure connaissance de l'anglais que de l'autre langue nationale. Il convient toutefois de noter que le niveau est principalement attribué sur la base des déclarations des demandeurs d'emploi. Les chiffres doivent dès lors être interprétés avec la circonspection nécessaire.

3 Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits chez Actiris au 31 janvier 2020.

4 Une connaissance moyenne signifie au moins un niveau Indépendant- B1 ou plus du néerlandais pour le CE ayant un dossier francophone et inversement une connaissance du français pour les dossiers néerlandophones. Nous notons que 96% des DEI inscrits ont un dossier francophone chez Actiris.

5 Une bonne connaissance signifie un niveau Expérimenté- (C1) ou Expérimenté +(C2).

2.1 Connaissances linguistiques selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

« Le niveau de connaissance de la deuxième langue nationale est généralement faible chez les demandeurs d'emploi sortant de l'enseignement secondaire »

De manière générale, nous constatons que les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi augmentent en fonction du **niveau d'études**. Chez les chercheurs d'emploi possédant un diplôme universitaire, 42,4% déclarent posséder une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale et 14,7% déclarent posséder une bonne connaissance. Pour les chercheurs d'emploi disposant d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 33,0% et à 10,1%. Cette

proportion passe respectivement à 20,8% et à 7,4% chez les chercheurs d'emploi infrascolarisés. Nous pouvons constater qu'à la sortie de l'enseignement secondaire, le niveau de connaissance de la deuxième langue nationale est généralement faible chez les demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris.

Par ailleurs, il s'avère que les chercheurs d'emploi qui ont réalisé leurs études à l'étranger ont une connaissance très faible de l'autre langue (à peine 8,1%). De surcroît, une part importante de ce groupe ne maîtrise aucune des deux langues nationales. Cela sera examiné dans la partie 5 « Connaissances linguistiques élémentaires des demandeurs d'emploi ». Il s'agit en outre d'un groupe considérable en Région de Bruxelles-Capitale. Parmi les demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois, un peu plus de 40% sont inscrits dans la catégorie « études à l'étranger ». Autrement dit, ces personnes ont un diplôme obtenu à l'étranger et ne disposent pas d'un diplôme équivalent reconnu en Belgique.

Tableau 3 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le niveau d'études - janvier 2020

	% connaissance moyenne	% bonne connaissance
Faible	20,8	7,4
Moyen	33,0	10,1
Supérieur non universitaire	40,4	12,6
Universitaire	42,4	14,7
Etudes à l'étranger	8,1	1,5
TOTAL	21,5	6,5

Source : Actiris, calculs view.brussels

Les différences en matière de connaissances linguistiques par niveau d'études sont encore plus prononcées lorsque l'on examine la connaissance de l'anglais. Chez les demandeurs d'emploi infrascolarisés, celle-ci est moins bonne que la connaissance des deux langues nationales et ce quel que soit le niveau déclaré. A l'inverse, les demandeurs d'emploi moyennement et hautement qualifiés ont une meilleure connaissance de l'anglais que de la deuxième langue nationale.

Le tableau ci-dessous montre que 19,7% des demandeurs d'emploi infrascolarisés déclarent disposer d'une connaissance moyenne de l'anglais et 5,9% d'une bonne connaissance de cette langue. Nous voyons que ces pourcentages passent à respectivement 43,6% et 16,4% pour les moyennement qualifiés et à plus de 81,7% et 52,3% pour les

demandeurs d'emploi possédant un diplôme universitaire. Les demandeurs d'emploi inscrits dans la catégorie « études à l'étranger » ont une meilleure connaissance de l'anglais que celle de la deuxième langue nationale⁶.

Tableau 4 : DEI avec connaissance de l'anglais selon le niveau d'études - janvier 2020

	% connaissance moyenne	% bonne connaissance
Faible	19,7	5,9
Moyen	43,6	16,4
Supérieur non universitaire	73,6	36,4
Universitaire	81,7	52,3
Etudes à l'étranger	29,1	15,7
TOTAL	38,2	18,4

Source : Actiris, calculs view.brussels

En ce qui concerne les compétences linguistiques des chercheurs d'emploi selon **l'âge**, nous constatons que les différences sont moins prononcées. Il convient de noter tout de même que la part de demandeurs d'emploi possédant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale est un peu plus importante parmi la population plus jeune (25-29 ans) que parmi les autres classes d'âge. Environ 1 jeune sur 4 déclare avoir une connaissance moyenne de l'autre langue nationale.

Si nous considérons les demandeurs d'emploi possédant une bonne connaissance de l'autre langue nationale, nous constatons que le pourcentage est plus élevé parmi les classes d'âge extrêmes (- de 25 ans et + de 50 ans).

Tableau 5 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon la classe d'âge - janvier 2020

	% connaissance moyenne	% bonne connaissance
< 25 ans	22,4	8,0
25-29 ans	24,9	6,7
30-39 ans	22,5	5,6
40-49 ans	19,6	5,3
> 50 ans	20,4	7,9
TOTAL	21,5	6,5

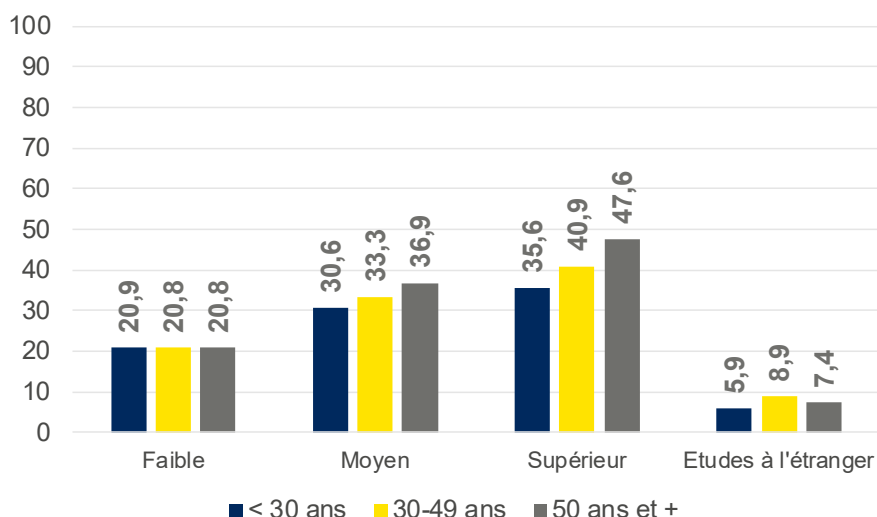
Source : Actiris, calculs view.brussels

Si nous examinons conjointement les deux caractéristiques ci-dessus, à savoir le niveau d'études et l'âge des demandeurs d'emploi, nous constatons dans le graphique qui suit que le niveau d'études a surtout un impact sur la connaissance de l'autre langue nationale.

6 En fonction de la langue de leur dossier : soit le néerlandais pour ceux possédant un dossier francophone, soit le français pour ceux possédant un dossier néerlandophone.

Dans le groupe des infrascolarisés, nous observons peu de différences entre les différentes classes d'âge. Ce n'est que dans le groupe des moyennement et hautement qualifiés que nous observons une hausse de la connaissance de la deuxième langue nationale en fonction de l'âge. Cette hausse est significativement plus élevée chez les hautement scolarisés. Toutefois, pour les demandeurs d'emploi ayant un niveau « études à l'étranger », le pourcentage de demandeurs d'emploi ayant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale est limité quel que soit l'âge.

Figure 6 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le niveau d'études et la classe d'âge - janvier 2020



Source : Actiris, calculs view.brussels

Tout comme nous l'avons vu pour les offres d'emploi, les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi varient selon la **profession**. De manière générale, les demandeurs d'emploi inscrits pour une fonction critique ont une connaissance linguistique légèrement supérieure au reste des demandeurs d'emploi. Ainsi, 28,0% des demandeurs d'emploi inscrits pour une fonction critique⁷ possèdent une connaissance moyenne de l'autre langue nationale par rapport aux 20,6% des demandeurs d'emploi inscrits dans les autres métiers. Pour les demandeurs d'emploi ayant une bonne connaissance de l'autre langue nationale, ces pourcentages sont respectivement de 9,0% et de 6,2%.

Tableau 6 : DEI avec connaissance de l'autre langue nationale selon le domaine professionnel - janvier 2020

Domaine professionnel		% connaissance moyenne	% bonne connaissance
A	Administration (employés, secrétariat, etc.)	36,5	10,1
B	Agriculture et horticulture, élevage, chasse, pêche	19,4	6,8
C	Art - artisanat	29,3	10,9
D	Coiffure & esthétique	16,2	4,1
E	Commerce & support à la vente, dont :	23,5	7,1
	▶ <i>Commerce - Vente en magasin</i>	20,1	5,7
	▶ <i>Commerce - Vente hors magasins/ Délégués</i>	50,6	22,4
	▶ <i>Marketing – Relations publiques</i>	49,9	13,8

⁷ Sur la base de la liste des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale publiée en 2019.

Domaine professionnel		% connaissance moyenne	% bonne connaissance
F	Construction	11,9	3,4
G	Economie, finances, droit	41,8	10,8
H	Garage, carrosserie, cycles	14,3	5,2
I	Gestion	45,5	18,3
J	Horeca, alimentation, dont :	13,7	3,7
	▶ <i>Horeca - Restauration</i>	13,5	3,5
	▶ <i>Horeca - Hôtel</i>	17,0	5,0
	▶ <i>Alimentation</i>	12,2	3,9
K	Imprimerie	17,3	5,6
L-P	Industrie	20,4	6,2
Q	Informatique	31,1	7,2
R	Ingénierat / sciences appliquées	33,6	11,8
S	Médecine - Paramédical, dont :	15,7	3,9
	▶ <i>Paramédical</i>	24,1	5,4
	▶ <i>Puériculture / Assistance aux soins</i>	13,9	3,5
T	Pédagogie, enseignement, formation	21,1	5,5
U	Psycho-social, culture, loisirs, sport	32,2	8,5
V	Sciences	26,0	8,5
W	Sécurité, nettoyage, environnement	8,0	2,3
X	Textile, confection, tapisserie/ameublement, cuir	6,2	1,3
Y	Transport, manutention, emballage, (logistique), dont :	17,3	5,5
	▶ <i>Manutention</i>	17,2	5,8
	▶ <i>Transport</i>	17,4	5,2
TOTAL		21,5	6,5

Source : Actiris, calculs view.brussels

Il ressort des différences entre les pourcentages repris dans le tableau ci-dessus que les fonctions critiques et les professions en général ne constituent pas un groupe homogène, mais représentent un large éventail de fonctions. Pour certains groupes professionnels où le bilinguisme est essentiel comme les représentants dans le marketing/les relations publiques, la gestion (responsable de services ou d'une entreprise) et l'économie/finances, la moitié ou près de la moitié des demandeurs d'emploi estiment qu'ils possèdent un niveau moyen des deux langues nationales. En revanche, pour les domaines professionnels comme la construction et le nettoyage, seuls 11,9% et 8,0% respectivement des demandeurs d'emploi affirment disposer d'une connaissance moyenne du néerlandais et du français.

ANALYSE LONGITUDINALE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Afin de vérifier le lien entre les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi et les probabilités de sortir du chômage, view.brussels a réalisé une analyse longitudinale. Les demandeurs d'emploi qui étaient inscrits chez Actiris en janvier

2019 ont été suivis pendant une période de 12 mois. Pour cette population, nous avons calculé le pourcentage de sortie vers l'emploi ou le taux de mise à l'emploi sur une période de 1 an.

A cet égard, view.brussels a comparé deux groupes⁸ :



Ces deux groupes de demandeurs d'emploi ont été suivis pendant une période de 12 mois, et ce, afin de vérifier dans quelle mesure la connaissance de la deuxième langue nationale a un impact sur l'opportunité de mise à l'emploi. A noter que l'ensemble des actions de travail, quelle que soit la durée du contrat, a été pris en considération afin de déterminer le taux de sortie vers l'emploi.

Lors de l'analyse, les deux groupes de demandeurs d'emploi ont été répartis en fonction de leur durée d'inactivité et de leur niveau d'études, puisqu'il s'agit de facteurs importants qui ont un impact sur les chances de sortie vers l'emploi (tableau 7a). L'âge est par ailleurs un autre facteur déterminant. C'est pourquoi les résultats sont également proposés spécifiquement pour les jeunes de moins de 30 ans (tableau 7b).

⁸ En janvier 2019, il y avait 89.960 DEI inscrits chez Actiris. Le groupe 1 est constitué des demandeurs d'emploi ayant au moins une connaissance moyenne de l'autre langue nationale et compte 20.167 personnes. Le groupe 2 est constitué des demandeurs d'emploi n'ayant aucune ou moins qu'une connaissance moyenne de l'autre langue nationale et compte 69.793 personnes.

Tableau 7a : Taux de sortie vers l'emploi selon la connaissance de l'autre langue nationale - DEI inscrits janvier 2019 (suivi 12 mois)

Durée d'in-occupation	Niveau d'études	Taux de sortie vers l'emploi (situation après 1 an)			Différence entre les taux de sortie en points de pourcentage
		DEI	Groupe 1 - Connaissance moyenne de la 2 ^e langue nationale	Groupe 2 - Aucune ou faible connaissance de la 2 ^e langue nationale	
< 6 mois	Faible	45,2%	51,9%	43,0%	8,9
	Moyen	54,5%	59,6%	51,5%	8,1
	Elevé	67,2%	70,4%	64,1%	6,3
	Et. à l'étranger	43,0%	51,4%	42,3%	9,1
Total < 6 mois		50,1%	60,6%	46,7%	13,9
6 mois - 1 an	Faible	43,2%	46,8%	42,0%	4,7
	Moyen	49,4%	53,9%	46,9%	7,0
	Elevé	58,0%	59,6%	56,5%	3,1
	Et. à l'étranger	39,5%	44,7%	39,1%	5,6
Total 6 mois - 1 an		45,0%	52,5%	42,8%	9,8
1 an - 2 ans	Faible	40,0%	44,6%	38,7%	5,9
	Moyen	44,3%	44,0%	44,5%	-0,5
	Elevé	54,5%	53,8%	55,1%	-1,3
	Et. à l'étranger	36,0%	39,0%	35,7%	3,3
Total 1 an - 2 ans		41,3%	46,1%	39,9%	6,2
2 ans et +	Faible	21,2%	24,9%	20,2%	4,8
	Moyen	28,7%	30,2%	28,0%	2,2
	Elevé	44,7%	42,0%	46,8%	-4,8
	Et. à l'étranger	20,7%	28,2%	20,1%	8,1
Total 2 ans et +		25,6%	31,9%	23,9%	8,0
TOTAL		36,3%	44,5%	34,0%	10,5

Source : Actiris, calculs view.brussels

Si l'on examine par exemple la situation des demandeurs d'emploi inscrits en janvier 2019 avec une durée d'inactivité de moins de 6 mois et un niveau d'études moyen, à savoir tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, il

ressort du tableau 7a que leur taux de sortie s'élève à 54,5% après un an. En tenant seulement compte des demandeurs d'emploi avec au minimum une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale (groupe 1), le taux de sortie s'élève alors à

59,6%. Par contre, le taux de sortie des demandeurs d'emploi sans connaissance ou avec une faible connaissance de la deuxième langue nationale (groupe 2) est inférieur et est de 51,5%.

De manière générale, au vu des données, le taux de sortie vers l'emploi augmente à mesure que le niveau d'études progresse. A l'inverse, le taux de sortie diminue au fur et à mesure que la durée d'inactivité augmente. Toutefois, quel que soit le niveau d'études ou la durée d'inactivité, nous constatons une relation positive entre une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale et l'insertion sur le marché du travail. Autrement dit, les demandeurs d'emploi avec au minimum une connaissance moyenne de l'autre langue nationale affichent un taux de sortie plus élevé que ceux de l'autre groupe. Une exception mérite toutefois d'être épinglée, à savoir les demandeurs d'emploi de longue durée (2 ans et +) possédant un diplôme supérieur pour lesquels il n'existe pas de relation positive entre leur taux de sortie et une connaissance de la deuxième langue nationale. Les chances de sortie vers l'emploi sont donc influencées par différents facteurs qui peuvent s'influencer mutuellement, mais les facteurs ne se résument pas tous à des indicateurs quantifiables.

« Les demandeurs d'emploi avec au minimum une connaissance moyenne de l'autre langue affichent un taux de sortie vers l'emploi plus élevé que ceux de l'autre groupe »

Globalement, nous constatons que les demandeurs d'emploi possédant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale (groupe 1) ont un taux de sortie vers l'emploi supérieur au groupe 2, à savoir respectivement 44,5% et 34,0%. La différence entre ces deux taux s'élève à 10,5 points de pourcentage, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. En termes relatifs, cela signifie qu'un demandeur d'emploi avec une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale a environ un tiers de chances supplémentaires d'intégrer le marché du travail par rapport à un demandeur d'emploi n'ayant aucune connaissance ou seulement une faible connaissance de l'autre langue nationale.

En ce qui concerne les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans (tableau 7b),

le constat est similaire. De manière générale, le tableau fait apparaître que les jeunes ont un taux de sortie vers l'emploi plus élevé. Chez les jeunes également, le taux de sortie est supérieur chez ceux ayant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale. En l'occurrence 60,4% pour les jeunes du groupe 1 et 49,6% pour les jeunes du groupe 2.

Tableau 7b : Taux de sortie vers l'emploi selon la connaissance de la deuxième langue nationale - DEI (< 30 ans) inscrits janvier 2019 (suivi 12 mois)

Durée d'in-occupation	Niveau d'études	Taux de sortie vers l'emploi (situation après 1 an)			Différence entre les taux de sortie en points de pourcentage
		DEI < 30 ans	Groupe 1 - Connaissance moyenne de la 2 ^e langue nationale	Groupe 2 - Aucune ou faible connaissance de la 2 ^e langue nationale	
< 6 mois	Faible	49,5%	55,9%	47,5%	8,4
	Moyen	59,4%	64,7%	56,1%	8,6
	Elevé	78,0%	81,5%	75,0%	6,5
	Et. à l'étranger	47,7%	53,9%	47,2%	6,7
Total < 6 mois		57,3%	66,8%	53,4%	13,4
6 mois - 1 an	Faible	50,9%	56,3%	49,2%	7,0
	Moyen	55,6%	60,6%	53,2%	7,4
	Elevé	74,2%	78,2%	71,3%	6,9
	Et. à l'étranger	41,3%	43,2%	41,2%	2,0
Total 6 mois - 1 an		53,0%	62,2%	50,1%	12,1
1 an - 2 ans	Faible	46,3%	51,2%	45,0%	6,2
	Moyen	52,2%	52,9%	51,8%	1,1
	Elevé	69,7%	66,3%	71,9%	-5,7
	Et. à l'étranger	43,3%	51,8%	42,5%	9,3
Total 1 an - 2 ans		50,5%	54,7%	49,2%	5,6
2 ans et +	Faible	38,1%	43,2%	36,7%	6,5
	Moyen	43,3%	42,5%	43,7%	-1,2
	Elevé	71,3%	75,5%	69,0%	6,5
	Et. à l'étranger	38,9%	43,6%	38,4%	5,2
Total 2 ans et +		42,3%	46,0%	41,2%	4,8
TOTAL		52,5%	60,4%	49,6%	10,8

Source : Actiris, calculs view.brussels

La connaissance de la deuxième langue nationale constitue un atout pour trouver un emploi. Quels que soient le niveau d'études et la durée d'inactivité des demandeurs d'emploi, la connaissance de la deuxième langue nationale a un impact positif sur l'insertion sur le marché du travail. La connaissance linguistique revêt toujours une importante plus-value, même pour les demandeurs d'emploi qui ont effectué leurs études à l'étranger.

LES DIFFÉRENTES LANGUES MAÎTRISÉES PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

En raison de son caractère international et multiculturel, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à un important mélange de langues et de cultures. Les demandeurs d'emploi bruxellois parlent souvent une ou plusieurs autres langues, outre le français et le néerlandais. Sur la base des déclarations des demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris, on a vérifié la(les) langue(s) dans laquelle (lesquelles) les demandeurs d'emploi ont encore une bonne connaissance orale, *autre que le néerlandais et le français*⁹. Sur la base des dossiers des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits, nous distinguons au total

73 langues différentes que parlent les demandeurs d'emploi.

Le tableau qui suit indique que 64% des demandeurs d'emploi bruxellois ont une bonne connaissance orale d'au moins une autre langue, quelle que soit leur connaissance du français ou du néerlandais. La majorité d'entre eux, soit trois quarts, ont une bonne connaissance orale d'une autre langue (à l'exception du français ou du néerlandais). Par ailleurs, 20% parlent bien deux autres langues et 4% déclarent avoir une bonne connaissance orale de trois langues au moins.

Tableau 8 : Demandeurs d'emploi ayant une bonne connaissance orale d'une autre langue, à l'exclusion du français et du néerlandais - janvier 2020

	DEI	%
Parlent bien une autre langue (à l'exclusion du français et du néerlandais)	56.900	64,3
▶ <i>dont 1 langue</i>	42.837	75,3
▶ <i>dont 2 langues</i>	11.661	20,5
▶ <i>dont 3 ou plusieurs langues</i>	2.402	4,2
Total DEI	88.485	100,0

Source : Actiris, calculs view.brussels

Afin d'examiner quelles langues connaissent effectivement les demandeurs d'emploi, une distinction a été opérée entre les langues de l'Union européenne et les langues non européennes. Le top 5 des **langues européennes** connues par les demandeurs d'emploi reprend en première place l'anglais, suivi (dans une mesure nettement moindre) par l'espagnol, l'italien, le portugais et le roumain. Les principales langues **non européennes** dont les demandeurs d'emploi déclarent avoir une bonne

connaissance orale sont en premier lieu l'arabe, suivi par le turc. Viennent largement plus loin le lingala, le russe et l'albanais. Il est à noter que les autres langues non UE connues sont toutefois fortement diversifiées. Pour l'ensemble des dossiers des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits, on recense en effet une cinquantaine de langues (hors UE) différentes pour lesquelles les demandeurs d'emploi déclarent avoir une bonne connaissance orale.

9 Une bonne connaissance signifie un niveau Expérimenté- (C1) ou Expérimenté +(C2).

Tableau 9 : Top 5 des langues UE et des langues hors UE dont les demandeurs d'emploi ont une bonne connaissance orale - situation janvier 2020



Source : Actiris, calculs view.brussels

Ajoutons aussi ici que les demandeurs d'emploi sont plutôt tentés de renseigner dans leur dossier des langues qui sont considérées comme pertinentes sur le marché du travail comme le néerlandais, le français, mais aussi l'anglais et l'espagnol. Les connaissances des autres langues, considérées de moindre importance pour une intégration sur le marché du travail, sont indiquées de manière moins systématique par les demandeurs d'emploi dans leur dossier. Nous pouvons partir du principe que le nombre de langues mentionnées dans le dossier des demandeurs d'emploi est sous-estimé, certainement en ce qui concerne la connaissance des langues non européennes.

Le tableau suivant donne la répartition des demandeurs d'emploi déclarant avoir une bonne connaissance orale d'une autre langue¹⁰ selon le niveau d'études. Sur la base de ces données, un certain nombre de constats intéressants peuvent être tirés. Ainsi, plus le niveau d'études est élevé, plus le nombre de demandeurs d'emploi parlant une autre langue augmente. Alors que la part de demandeurs d'emploi avec une bonne connaissance orale d'une autre langue est de 45,1% lorsqu'ils ont terminé leurs études primaires, elle s'élève à 64,9% chez ceux qui ont un diplôme universitaire. Notons que chez les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme étranger, la proportion est relativement élevée, puisque 81,4% d'entre eux ont une bonne connaissance d'une autre langue.

¹⁰ A l'exclusion du français et du néerlandais.

Tableau 10 : Demandeurs d'emploi déclarant avoir une bonne connaissance orale d'une autre langue selon le niveau d'études - janvier 2020

	DEI	% DE ayant une bonne connaissance d'une autre langue*	% DE avec bonnes connaissances d'une langue UE*	% DE avec bonnes connaissances d'une langue hors UE
Primaire	7.271	45,1	14,0	33,4
Secondaire inférieur	11.574	48,6	17,1	34,6
Secondaire supérieur	18.641	51,5	25,1	31,5
Supérieur non universitaire	8.037	56,1	43,7	18,2
Universitaire	6.629	64,9	58,0	14,1
Etudes à l'étranger	36.333	81,4	34,7	59,4
TOTAL	88.485	64,3	31,3	41,0

* A l'exclusion du français et du néerlandais

Source : Actiris, calculs view.brussels

Il est à ce propos intéressant de faire une distinction entre ceux qui parlent une langue de l'Union européenne et ceux qui parlent une langue hors Union européenne. Pour les demandeurs d'emploi qui ont une bonne connaissance orale d'une **langue de l'Union européenne** (entendez l'anglais principalement), il existe une forte corrélation avec le niveau d'études. En effet, leur proportion passe de 14,0% parmi les demandeurs d'emploi ayant un diplôme de l'enseignement primaire à 58,0% parmi leurs homologues universitaires.

On constate la situation inverse chez les demandeurs d'emploi qui ont une bonne connaissance orale d'une langue **hors UE**. La proportion de demandeurs d'emploi hautement qualifiés (universitaires ou non) ayant une bonne connaissance d'une langue non UE est inférieure à celle des infrascolarisés et des moyennement scolarisés. De plus, la proportion de personnes ayant une bonne connaissance d'une langue hors Union européenne est relativement élevée parmi les demandeurs d'emploi possédant un diplôme étranger (59,4%). Pour rappel, la catégorie « études à l'étranger » comprend principalement des demandeurs d'emploi qui ont effectué leurs études à l'étranger, et dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique.



CONNAISSANCES LINGUISTIQUES ÉLÉMENTAIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Dans cette partie, les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi sont analysées à partir d'un angle d'approche différent. Nous nous attardons ici sur les connaissances élémentaires de la langue du dossier des demandeurs d'emploi. Autrement dit, cette analyse étudie, d'une part, les connaissances élémentaires en français des demandeurs d'emploi ayant un dossier francophone et, d'autre part, les connaissances élémentaires en néerlandais des demandeurs d'emploi ayant un dossier néerlandophone. Cette manière d'aborder les connaissances linguistiques permet de définir la proportion de demandeurs d'emploi qui n'ont qu'une connaissance élémentaire de la langue dans laquelle le dossier a été établi. À cet égard, ce n'est plus la connaissance

orale qui est étudiée, mais la *connaissance écrite* qui est examinée.

Le tableau suivant reprend la proportion de demandeurs d'emploi qui n'ont aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire¹¹ de la langue de leur dossier, selon le niveau d'études. Ce tableau propose une répartition du nombre total de DEI et spécifiquement des jeunes DEI (< 30 ans). Rappelons toutefois que ces données doivent être interprétées avec la circonspection nécessaire. Le niveau des connaissances linguistiques est en effet attribué sur la base des déclarations du demandeur d'emploi dans son dossier.

Tableau 11 : Demandeurs d'emploi et proportion de demandeurs d'emploi avec au maximum une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier, selon le niveau d'études – janvier 2020

	DEI		DEI < 30 ans	
	Nombre	% sans ou avec une connaissance élémentaire	Nombre	% sans ou avec une connaissance élémentaire
Primaire	7.271	9,2	2.268	8,6
Secondaire inférieur	11.574	6,4	3.835	10,3
Secondaire supérieur	18.641	5,3	7.159	8,3
Supérieur non universitaire	8.037	4,9	1.700	10,4
Universitaire	6.629	10,4	1.630	18,2
Etudes à l'étranger	36.333	33,0	3.931	37,5
TOTAL	88.485	17,5	20.523	15,3

Source : Actiris, calculs view.brussels

La part de demandeurs d'emploi ne possédant aucune connaissance ou n'ayant qu'une connais-

sance élémentaire de la langue nationale utilisée dans leur dossier s'élève à 17,5%, soit environ 15.500

11 Aucune connaissance écrite ou seulement un niveau Indépendant - (B1).

demandeurs d'emploi. Chez les jeunes demandeurs d'emploi, cette proportion est un peu plus faible, soit 15,3% ou 3.100 demandeurs d'emploi possédant au maximum une connaissance écrite élémentaire de la langue de leur dossier.

On a vu précédemment que les demandeurs d'emploi qui ont fait leurs études à l'étranger ont une connaissance très faible de la deuxième langue nationale (seuls 8,1% déclarent avoir une connaissance moyenne, voir tableau 3). En outre, il ressort du tableau ci-dessus qu'environ un tiers d'entre eux n'a aucune connaissance ou n'a qu'une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier. On constate de plus une proportion similaire chez les jeunes. On peut donc affirmer qu'une part importante des demandeurs d'emploi dont le diplôme obtenu à l'étranger n'est pas reconnu en Bel-

« 17,5% des demandeurs d'emploi ne possèdent aucune connaissance ou une connaissance élémentaire de la langue nationale utilisée dans leur dossier »

gique ne maîtrise aucune des deux langues nationales.

Ne pas maîtriser au moins une des langues nationales constitue souvent un obstacle dans la recherche d'un emploi. Il ressort d'une enquête¹² du SPF Économie sur les migrants non UE en Belgique que plus de 34% de ceux-ci trouvent que leurs connaissances d'au moins une des langues du pays d'accueil doivent être améliorées pour pouvoir trouver un travail.

Le tableau ci-dessous donne la répartition du nombre de demandeurs d'emploi ayant tout au plus une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier selon la classe d'âge. La répartition des demandeurs d'emploi de la catégorie « études à l'étranger » selon la classe d'âge y est également proposée.

Tableau 12 : Demandeurs d'emploi et proportion de demandeurs d'emploi avec au maximum une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier, selon la classe d'âge – janvier 2020

	DEI		DEI « Etudes à l'étranger »	
	Nombre	% sans ou avec une connaissance élémentaire	Nombre	% sans ou avec une connaissance élémentaire
< 25 ans	8.975	17,5	1.286	40,7
25-29 ans	11.548	13,5	2.645	36,0
30-39 ans	23.166	15,8	9.583	30,6
40-49 ans	20.582	17,9	10.720	30,2
50 ans et +	24.214	20,6	12.099	35,7
TOTAL	88.485	17,5	36.333	33,0

Source : Actiris, calculs view.brussels

À l'exception des moins de 25 ans, nous constatons que la part de demandeurs d'emploi ne possédant aucune connaissance ou n'ayant qu'une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier augmente en fonction de l'âge. Parmi les demandeurs d'emploi entre 25 et 29 ans possédant au maximum une connaissance élé-

12 Eurostat, EFT Module Ad hoc 2018, CSE : « Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique ».

mentaire de la langue de leur dossier, la proportion est la plus faible (13,5%). Précédemment, l'analyse (tableau 5) indiquait déjà que la proportion de demandeurs d'emploi ayant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale était plus élevée dans cette catégorie d'âge.

En ce qui concerne le groupe de demandeurs d'emploi inscrits dans la catégorie « études à l'étranger » selon la classe d'âge, il semble que le paramètre âge est moins important. En effet, la proportion de demandeurs d'emploi n'ayant qu'une connaissance de base ou aucune connaissance de la langue de leur dossier passe de 30,2% chez les 40-49 ans à 40,7% chez les moins de 25 ans. Toutefois, parmi ce groupe de demandeurs d'emploi, la part d'entre eux avec tout au plus une connaissance élémentaire est relativement élevée, et ce, quel que soit l'âge.

CONCLUSION

« La moitié des offres d'emploi reçues par Actiris spécifient explicitement des exigences linguistiques. 80% requièrent une connaissance des deux langues nationales »

La présente analyse de view.brussels confirme l'écart qui existe entre les connaissances en langues des demandeurs d'emploi et les exigences linguistiques posées par les employeurs. Région bilingue et à vocation internationale, la connaissance des langues est un vecteur important de la participation à la vie publique et de l'insertion socio-professionnelle sur le marché du travail à Bruxelles. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale concentre un grand nombre de postes de travail pour lesquels les exigences linguistiques sont élevées. Sur la base des offres d'emploi reçues par Actiris, il ressort que **la moitié des offres spécifient explicitement des exigences linguistiques**. 80% de ces offres d'emploi requièrent une connaissance des deux langues nationales. Environ 40% de ces offres d'emploi exigent une connaissance de l'anglais, généralement en combinaison avec le français et le néerlandais. La connaissance d'autres langues est demandée dans seulement un nombre limité d'offres d'emploi.

On a pu voir que **les exigences linguistiques diffèrent considérablement d'une profession à l'autre, par domaine professionnel ou encore selon le secteur d'activité**. On exige, par exemple, dans certains cas, d'être parfaitement bilingue et, dans d'autres cas, de posséder une connaissance de base de la deuxième langue nationale. Les connaissances linguistiques s'imposent surtout

pour les fonctions nécessitant des contacts avec des clients et dans certains domaines professionnels. C'est par exemple le cas pour les domaines professionnels tels que les sciences (85,7%), l'ingénierat (84,2%), l'informatique (82,9%), la gestion ou le management (68,6%) et également dans les professions comme vendeurs, secrétaires, téléphonistes et réceptionnistes d'hôtel. Par contre, les exigences linguistiques sont moins prononcées dans les domaines de l'enseignement (20,8%), des soins de santé (26,9%), du nettoyage (28,0%) et de la construction (31,2%). **D'un point de vue sectoriel**, les exigences linguistiques sont plus importantes dans les secteurs des activités financières et assurances, du transport et de l'entreposage, des activités spécialisées et activités scientifiques et dans le secteur de l'information et de la communication. Par ailleurs, les exigences linguistiques sont moins fréquentes dans le secteur non marchand au sens large (administration publique, soins de santé et services sociaux et enseignement). En outre, on a pu constater que **les exigences linguistiques augmentent avec le niveau d'études** demandé par les employeurs et que les entreprises bruxelloises, quelle que soit leur taille, posent les mêmes exigences en langues sur le marché du travail.

La part de **demandeurs d'emploi déclarant disposer d'au moins une connaissance moyenne orale de la deuxième langue nationale s'élève à 21,5%**. Cette proportion passe à 6,5% si l'on considère uniquement les demandeurs d'emploi qui affirment disposer d'une bonne connaissance de l'autre langue nationale. En revanche, 38,2% des demandeurs d'emploi déclarent disposer d'une connaissance moyenne de l'anglais (18,4% disent avoir une bonne connaissance).

De manière générale, **les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi augmentent avec le niveau d'études**. A titre d'exemple : 42,4% des universitaires affirment avoir au minimum une connaissance moyenne orale de la deuxième langue nationale, alors que cette proportion est de 20,8% pour les demandeurs d'emploi infrascolarisés. Les demandeurs d'emploi qui ont effectué leurs études à l'étranger n'ont pour leur part qu'une connaissance très faible de l'autre langue nationale (seuls 8,1% affirment avoir au moins une connaissance moyenne).

En ce qui concerne **les compétences linguistiques des chercheurs d'emploi** selon l'âge, nous constatons que les différences sont moins prononcées entre les catégories d'âge. Il convient de noter tout de même que la part de demandeurs d'emploi possédant une connaissance moyenne de la deuxième langue nationale est un peu plus importante parmi la population plus jeune (25-29 ans) que parmi les autres classes d'âge. Environ 1 jeune sur 4 déclare avoir au moins une connaissance moyenne de l'autre langue nationale.

Les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi varient sensiblement par profession. Tout comme pour les offres d'emploi, le bilinguisme des demandeurs d'emploi est plus important dans les professions où priment la communication et les contacts.

L'analyse longitudinale réalisée par view.brussels indique que **la connaissance moyenne de la deuxième langue nationale a un impact positif sur le taux de sortie vers l'emploi des demandeurs d'emploi**. Globalement, le taux de sortie vers l'emploi passe de 34,0% à 44,5% pour les demandeurs d'emploi ayant une connaissance de la deuxième langue nationale, soit une augmentation de 10,5 points

de pourcentage en termes absolus ou de 31% en termes relatifs. Les demandeurs d'emploi ayant une connaissance moyenne de l'autre langue nationale ont plus de chances de trouver un emploi par rapport aux demandeurs d'emploi n'ayant aucune connaissance ou qu'une connaissance limitée de l'autre langue nationale. La connaissance de la deuxième langue nationale représente un atout important pour trouver un travail, quels que soient le niveau d'études, la durée d'inactivité et l'âge du demandeur d'emploi. La connaissance linguistique revêt une importante plus-value, même pour les demandeurs d'emploi qui ont effectué leurs études à l'étranger. Si l'absence des compétences linguistiques nécessaires réduit les chances des demandeurs d'emploi de trouver un emploi, ce ne signifie toutefois pas nécessairement une exclusion sur le marché du travail.

Outre le français ou le néerlandais, les demandeurs d'emploi bruxellois parlent souvent une autre langue. Sur la base des dossiers des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits, nous distinguons au total une **septantaine de langues différentes** que parlent les demandeurs d'emploi. Quelle que soit leur connaissance des deux langues nationales, 64% des demandeurs d'emploi bruxellois déclarent disposer d'une bonne connaissance orale d'au moins une autre langue (à l'exclusion du français ou du néerlandais). **Les principales langues de l'Union européenne maîtrisées par les demandeurs d'emploi sont l'anglais, suivi** (dans une mesure significativement moindre) **par l'espagnol, l'italien, le portugais et le roumain. Les principales langues non UE** pour lesquelles les demandeurs d'emploi ont une bonne connaissance orale **sont, quant à elles, l'arabe et le turc**. Certains demandeurs d'emploi connaissent également des langues issues d'autres régions du monde comme des langues asiatiques (par exemple le chinois, le vietnamien et le japonais) ou des langues africaines (par exemple le lingala, le peul et le

swahili) ou des langues comme l'hindi, le persan et l'urdu. Ces différentes langues qui enrichissent le marché du travail bruxellois peuvent certainement représenter une plus-value pour la Région.

Il a par ailleurs été montré qu'une part importante des demandeurs d'emploi ne maîtrise ni le français, ni le néerlandais. Ne pas maîtriser au moins une des langues nationales constitue souvent un obstacle non négligeable dans la recherche d'un emploi. Globalement, 17,5% (soit +/- 15.500 personnes) des demandeurs d'emploi ne possèdent qu'une **connaissance élémentaire, voire aucune**

connaissance de la langue dans laquelle ils sont inscrits (c'est-à-dire la langue de leur dossier). Chez les jeunes (< 30 ans), cette proportion n'est que de 15,3% (soit +/- 3.100 personnes). En outre, près d'un **tiers des demandeurs d'emploi qui ont fait leurs études à l'étranger n'a aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier**. Cette proportion est similaire chez les jeunes demandeurs d'emploi. On peut donc affirmer qu'une part importante des demandeurs d'emploi qui n'ont pas fait leurs études en Belgique ne maîtrise ni le français ni le néerlandais.

SYNTHÈSE



Offres d'emploi

50% des offres d'emploi spécifient des exigences linguistiques

Principalement dans les secteurs des activités financières et assurances, du transport et de l'entreposage, des activités spécialisées et activités scientifiques et dans le secteur de l'information et de la communication

80% de ces offres d'emploi requièrent une connaissance des deux langues nationales



21,5% des DEI ont une connaissance moyenne à l'oral de la 2^e langue nationale

6,5% des DEI ont une bonne connaissance à l'oral de la 2^e langue nationale

17,5% des DEI ont une connaissance élémentaire, voire aucune connaissance de la langue de leur dossier

1/3 des DEI qui ont fait leurs études à l'étranger n'a aucune connaissance ou qu'une connaissance élémentaire de la langue de leur dossier



Connaissances linguistiques et diplôme

42,4% des universitaires ont une connaissance moyenne de la 2^e langue nationale*

20,8% des infrascolarisés ont une connaissance moyenne de la 2^e langue nationale*

Taux de sortie vers l'emploi



31% de chance en plus de décrocher un emploi pour ceux ayant une connaissance de la 2^e langue

Langues des DEI

+70 langues différentes parlées par les DEI

UE top 5 : anglais, espagnol, italien, portugais et roumain

UX principalement, l'arabe et le turc

* Sur base déclarative